

POSTE SUSCEPTIBLE D'ETRE VACANT
Un(e) chef(fe) de département
de gestion des praticiens hospitaliers (H/F)
Catégorie de référence : A+
Poste ouvert aux fonctionnaires (détachement ou affectation) ou aux contractuels
(Poste basé à Paris 15ème)

Le Centre national de gestion est un établissement administratif de l'Etat sous tutelle du Ministère de la Santé. Il gère la carrière de près de 65 000 praticiens hospitaliers, praticiens hospitalo-universitaires et directeurs de la fonction publique hospitalière.

Le CNG est au service de chaque professionnel qu'il recrute et accompagne. Il œuvre également en faveur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Nous assumons 3 missions phares :

- **Recruter** : organisation des concours médicaux et administratifs nationaux ; gestion des autorisations nationales d'exercice des praticiens à diplômes étrangers,
- **Orienter** : de la nomination au départ en retraite ; conseil durant toute la carrière,
- **Soutenir** : accompagnement individuel et collectif des professionnels et des établissements dans leur gestion RH et le développement des compétences.

Aux côtés de nos partenaires, notre action contribue à favoriser l'épanouissement et le développement professionnel des praticiens hospitaliers et des directeurs de la fonction publique hospitalière, à renforcer l'attractivité de leurs métiers et à améliorer le fonctionnement des établissements au sein desquels ils travaillent.

Le CNG dispose d'un contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 signé avec sa tutelle, qui s'articule autour de 4 thématiques :

- mise en place d'une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences pour les corps gérés par le CNG ;
- accompagnement des parcours des professionnels gérés par le CNG ;
- contribution à la qualité de vie des professionnels et renforcement des dispositifs de soutien aux établissements et aux professionnels ;
- structuration des relations du CNG avec ses partenaires via notamment un système d'information partagé, une démarche qualité renforcée et une stratégie de communication plus active.

Sous l'autorité de la directrice générale et de la directrice générale adjointe, le CNG est composé d'un secrétariat général et de trois départements :

- ✓ Le secrétariat général (SG)
- ✓ Le département des autorisations d'exercice, concours et coaching (DA2C)
- ✓ Le département de gestion des directeurs (DGD) ;
- ✓ Le département de gestion des praticiens hospitaliers (DGPH).

Sont par ailleurs rattachés à la direction générale, un bureau communication et conduite du changement, un conseiller technique chargé du pilotage RH des corps gérés et l'agent comptable.



LES MISSIONS ET LES ENJEUX DU DEPARTEMENT DE GESTION DES PRATICIENS HOSPITALIERS (DGPH)

Le DGPH compte 21 agents (10 de « type catégorie A », 11 de « type catégorie B ».) ainsi que 2 alternantes.

Le département de gestion des praticiens hospitaliers, sous la responsabilité du chef de département et de son adjoint, assure :

- la gestion des praticiens hospitaliers (près de 53 000) pour l'ensemble des actes liés à leur carrière ;
- la gestion des personnels hospitalo-universitaires (près de 6 500) conjointement avec les services du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, les universités et les CHU pour l'ensemble des actes de la carrière à l'exception des décisions relatives aux entrées et sorties de corps ;
- la gestion des contrats d'engagement de service public, proposés aux étudiants en santé de 2ème et 3ème cycles qui s'engagent à s'installer dans des zones sous denses démographiquement.

Le département de gestion des praticiens hospitaliers est organisé comme suit :

1° la gestion des praticiens hospitaliers est assurée par sept gestionnaires spécialisés pour les procédures les plus courantes : recueil des candidatures aux postes de PH, nomination, calcul de l'échelon d'entrée dans la carrière, positions statutaires tout au long de la carrière ;

2° la gestion des personnels hospitalo-universitaires et des contrats d'engagement de service public est assurée par deux gestionnaires spécialisés ;

Un chef de bureau coordonne ces activités de gestion.

Des fonctions transversales sont également en place :

3° Prévention, protection sociale, recherche d'affectation, insuffisance professionnelle, discipline :

Quatre juristes composent cette équipe dédiée :

- au suivi des situations individuelles complexes ;
- à la prise en charge des procédures spécifiques (recherche d'affectation, surnombre, conciliation et médiation) et médicales ;
- aux procédures disciplinaires et d'insuffisance professionnelle des praticiens hospitaliers : conseil de discipline présidé par un conseiller d'Etat et commission d'insuffisance professionnelle présidée par un inspecteur général des affaires sociales ;
- au secrétariat, en alternance avec le Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la juridiction disciplinaire des personnels enseignants et hospitaliers hospitalo-universitaires, présidée par un conseiller d'Etat.

4° Applications informatiques « métier » :

- Une cheffe de projet « métier » est responsable du SI et plus particulièrement des applications de gestion des praticiens hospitaliers et des hospitalo-universitaires (SIGMED et SIGHU) et de leur refonte à venir ;
- Un gestionnaire spécialisé pour les traitements de masse : avancements d'échelon, édition des arrêtés de nomination, suivis particuliers (avancements accélérés, calcul d'échelon après retour de disponibilité, interruption d'avancements...);
- Un chef de projet « métier » du projet national Logimedh à destination des ARS et des établissements ;

Ils interviennent en collaboration étroite avec le bureau des SI.

5° Missions transversales :

- Une chargée d'études juridiques effectue des missions transversales pour le département ;
- Une chargée de projet est dédiée à la préparation et à l'organisation des élections professionnelles des personnels médicaux de juin 2024 ; Une alternante en M2 droit de la santé intervient en appui.
- Une assistante et une alternante organisent et prennent en charge les missions de secrétariat du département.

Les enjeux du CNG sur lesquels le département de gestion des praticiens hospitaliers interviendra particulièrement sont les suivants :

- mettre en œuvre et accompagner les réformes statutaires dans le champ des RH médicales hospitalières et hospitalo-universitaires ;
- poursuivre l'organisation et la dématérialisation des procédures les plus courantes et développer le pilotage des RH des corps gérés (évolutions/refonte de SIGMED et SIGHU, déploiement national en cours de LOGIMEDH, développement de la brique de business intelligence) ;
- contribuer à l'organisation de nouvelles modalités de gestion pour les CESP ;

- s'assurer du suivi des situations individuelles complexes en recourant lorsque cela est possible aux dispositifs de conciliation et de médiation ;
- poursuivre les actions d'information, d'échanges et d'appui auprès des partenaires (établissements, ARS) ;
- contribuer aux missions transversales dans le cadre des orientations fixées par la direction générale.
- préparer et organiser les élections professionnelles de juin 2024 aux commissions statutaires nationales et au conseil de discipline, en lien avec la DGOS et la Direction du numérique du Ministère de la santé ;

VOS MISSIONS

Rattaché(e) hiérarchiquement à la directrice générale, le/la chef(fe) de département assure des responsabilités managériales d'animation d'équipe et de coordination des missions et activités du département. Il exerce en lien étroit avec son adjointe.

La gestion des praticiens hospitaliers et des personnels enseignants et hospitaliers nécessite des échanges permanents avec les nombreux interlocuteurs du CNG et du DGPH en particulier ; à ce titre, le/la chef(fe) du département est le référent privilégié :

- des personnels gérés et de leurs représentants syndicaux ;
- des directions générales, des affaires médicales et des présidents de commission médicale des établissements publics de santé ;
- des unités de formation et de recherche ;
- des directions générales des agences régionales de santé et de leurs services ;
- des services des ministères chargés de la santé et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il/elle échange sur les situations individuelles avec les présidents des instances représentatives des personnels gérés, membres du Conseil d'Etat et de l'Inspection générale des affaires sociales ainsi qu'avec les membres des instances paritaires.

Il/elle représente, en tant que de besoin, la Direction générale dans les relations de l'établissement avec ses partenaires institutionnels et professionnels et dans les manifestations organisées dans son champ de compétence, notamment auprès :

- du ministère chargé de la santé – direction générale de l'offre de soins, pour tous les travaux concernant les statuts des personnels gérés ;
- du ministère chargé de l'enseignement supérieur pour tous les aspects relatifs à la co gestion des personnels hospitalo-universitaires ;
- des conseils nationaux des ordres professionnels.

Les enjeux du poste :

Le double enjeu consiste à assurer la continuité des activités dans un contexte d'évolutions structurantes tant réglementaires qu'internes dans le cadre de la modernisation des systèmes d'information, la formalisation et la dématérialisation des procédures et à répondre à la demande d'accompagnement des établissements et des professionnels tout au long de leur parcours.

VOTRE PROFIL

Profil recherché : administrateur de l'Etat / directeur d'hôpital / administrateur territorial / contractuel. Ce poste est ouvert aux personnes en situation de handicap.

Compétences et connaissances professionnelles attendues :

Bonne connaissance de l'administration centrale, du fonctionnement des établissements de santé et des établissements médico-sociaux et de leur gouvernance. Connaissances affirmées dans le domaine des ressources humaines, du droit administratif et du droit de la fonction publique, des procédures et techniques administratives, juridiques, financières et budgétaires.

Expérience confirmée dans le domaine des ressources humaines et des enjeux stratégiques s'y rattachant. Une expérience en ressources humaines médicales serait un plus.

Qualités personnelles :

- Sens et aptitude confirmés au management et à l'accompagnement au changement ;

- Sens des responsabilités, des priorités et du reporting ;
- Adhésion aux enjeux stratégiques du CNG, capacité à conjuguer les enjeux de l'environnement institutionnel et ceux de l'établissement ;
- Sens des relations humaines, capacité à gérer les situations individuelles complexes et goût du dialogue social ;
- Disponibilité et grande réactivité ;
- Capacité à l'anticipation et à l'innovation;
- Qualités humaines et d'écoute indispensables ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Sens de la méthode, de la rigueur et de l'engagement
- Discrétion

Le télétravail est accepté sur ce poste dans le cadre du protocole interne.



Date limite de dépôt des candidatures : **le 15 septembre 2023**

Merci de nous transmettre votre candidature (CV + Lettre de motivation) à l'adresse suivante :

CNG-SECR-DG@sante.gouv.fr sous la référence « candidature Chef(fe) de département des PH ».

Contacts :

Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice générale

Madame Christel PIERRAT, Directrice générale adjointe

Localisation : Immeuble le Ponant – B – 21, rue Leblanc – 75737 Paris Cedex 15

Accessibilité : Balard (Ligne 8), RER C : Pont du Garigliano - Hôpital Européen Georges Pompidou, Tram (T3) : Boulevard Victor – Pont du Garigliano